1.1 Parler et agir de manière à respecter la dignité et la valeur de chaque individu.

1.2 Fournir des soins visant à promouvoir l'intérêt supérieur du client et à favoriser la force, l'intégrité et la guérison.

1.3 font preuve de respect pour les valeurs culturelles et religieuses des personnes qu'ils servent et s'abstiennent d'imposer leurs propres valeurs et croyances aux personnes qu'ils servent.

1.4. sont conscients du déséquilibre des pouvoirs dans la relation professionnel/client et s'abstiennent d'exploiter ce déséquilibre.

1.5 Entretenir des relations avec les clients actuels sur une base professionnelle uniquement.

1.6 Déterminer le bien-fondé de toute relation sexuelle, financière, politique/organisationnelle ou de tout autre déséquilibre de pouvoir avec un ancien client en consultant le président régional de l'éthique et le président régional de l'exercice professionnel (sous-section A.2).

1.7 Éviter ou corriger tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts.

1.8 S'abstenir de toute forme d'exploitation, d'inconduite sexuelle, de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle dans les relations avec les clients.

1.9 S'abstenir de toute forme de harcèlement, de coercition, d'intimidation ou d'autres paroles ou actions abusives dans les relations avec les clients.

1.10 Préserver la confidentialité des clients lors de l'utilisation de matériel à des fins éducatives ou de publication écrite.

1.11 Respecter la confidentialité des informations qui leur sont confiées par les clients lorsqu'ils communiquent avec des membres de la famille ou des proches, sauf si la divulgation est nécessaire à un traitement, si elle est autorisée par le client, si elle est nécessaire à la sécurité d'une personne ou si elle est exigée par la loi.

1.12. Comprendre les limites de leur expertise individuelle et orienter les clients vers d'autres professionnels si nécessaire.

1.13 Fournir des attentes claires concernant les responsabilités, les calendriers de rendez-vous, les honoraires et les paiements.